



AVIS PUBLIC

AVIS EST DONNÉ par le soussigné, Michel Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier **de la susdite Municipalité,**

QUE lors de la séance ordinaire du conseil, soit le lundi 4 mars 2024, tenue au 1070, route du Président-Kennedy (Québec) G0S 3G0, le Conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 488-2024 autorisant une garderie ou un centre de la petite enfance sur le lot 6 509 320.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance ou s'opposer au projet de règlement 488-2024, autorisant une garderie ou un centre de la petite enfance sur le lot 6 509 320, en se présentant durant les heures régulières du bureau municipal.

Le règlement 488-2024 a pour objet d'autoriser aux conditions qui y sont prévues (norme d'implantation, plantation et aire de jeu) l'octroi de tout permis ou certificat pour l'implantation d'un centre de la petite enfance ou d'une garderie sur le lot 6 509 320.

Donné à Scott, ce 5 mars 2024

Michel Lefebvre
Directeur général et
greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je soussigné, Michel Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier, de la Municipalité de Scott, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis, en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 5 mars 2024

Michel Lefebvre
Directeur général et
greffier-trésorier